

La justice annule la révision du PLU aux Adrets et aux Amours

Le maire a fait appel de la décision du tribunal administratif de Toulon.

Le tribunal administratif de Toulon vient de donner - décision du 25 novembre - une réponse favorable à plusieurs habitants des quartiers des Adrets et des Amours au Plan d'Aups - Sainte-Baume et à l'association Vivre, Partager, Raisonner en Sainte-Baume (VRP), qui avaient demandé en novembre 2008 l'annulation de la délibération du 13 octobre 2008 par laquelle le conseil municipal du Plan d'Aups avait approuvé la révision simplifiée du plan local d'urbanisme. Le maire, Vincent Martinez, par l'intermédiaire de son avocat, a fait appel de cette décision du tribunal.

"Une victoire"

Pour Michel Degraeve, membre de l'association VPR en Sainte Baume, cette décision est une "victoire" comme on peut également le lire sur le blog de l'association "le plan malin" car selon lui cette révision simplifiée était "inacceptable". D'un point de vue environnemental, "les décors paysagers seraient complètement dénaturés". "Cela va à l'encontre du PADD et pose un problème de pollution aussi car cela apporterait de la circulation supplémentaire sur une route qui n'est pas adaptée et des problèmes de viabilisation car ces quartiers sont à 2 ou 3km du centre du vil-



Le 25 novembre, le tribunal administratif de Toulon a annulé la révision simplifiée du plan local d'urbanisme concernant de quartier des Adrets approuvée en conseil municipal en 2008. / PHOTO L.P.

lage. De plus, cette modification simplifiée supprime des zones naturelles et fait disparaître des espaces boisés classés et des zones agricoles pour les urbaniser", ajoute cet habitant du quartier concerné.

Les plaignants soutiennent également que les avis de la chambre d'agriculture, de la direction de l'agriculture et de la forêt et la direction départementale de l'équipement étaient négatifs et enfin que la majorité des personnes interrogées lors de l'enquête publique

se sont prononcées contre cette révision simplifiée.

Par ailleurs, dans un courrier du 8 décembre 2008, le préfet du Var avait déjà mis en garde le maire de Plan d'Aups sur ce projet de révision simplifiée du PLU: "dans le cadre du processus de révision du POS en forme de PLU, j'avais donné dans mon courrier du 24 juin 2004 un avis défavorable à un projet d'extension similaire à celui que vous proposez. De plus la DDE avait attiré votre attention sur la fragilité du projet de révi-

sion simplifiée au double motif de l'absence d'intérêt général et d'étalement urbain contraires aux dispositions de l'article L121-1 du code de l'urbanisme. (...) En conséquence je vous demande de bien vouloir retirer la délibération du 13 octobre 2008". "Deux ans de procédure auraient pu être évités", souligne l'association sur son blog.

Le PLU de la commune a été approuvé par délibération du conseil municipal du 16 juillet 2004.